



DOSSIER Investir dans le vignoble

À Faugères, la cave du Mas Olivier a choisi de créer une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Une nouvelle forme de coopérative qui permet aux particuliers comme aux collectivités de partager un bien commun. Maintien des vignobles, convivialité et transmission du savoir sont au programme.

MAS OLIVIER

La SCIC, pour préserver les terres viticoles



La 'Jasse d'Aimé', cuvée créée pour les adhérents de la SCIC, se décline en rouge, rosé et blanc.

"Déjà plus de 500 participants et un capital accumulé de 920 000 €. Notre objectif initial était d'atteindre 300 000 €. On n'avait jamais anticipé que cela marcherait aussi bien !" Magali Palomarès, présidente de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mas Olivier vignoble participatif et également directrice de la cave coopérative Mas Olivier Les Crus Faugères se réjouit de ce succès. Dans la continuité de l'esprit coopératif, le Mas Olivier a créé cette SCIC en 2016 pour rassembler des fonds qui permettent de racheter ou de louer des parcelles viticoles délaissées le plus souvent suite à des départs en retraite. La SCIC exploite aujourd'hui 50 hectares, dont le tiers en fermage. D'abord cultivées par des prestataires, les terres de la SCIC sont gérées depuis un an par un chef de culture, une

ouvrière viticole et un administratif à temps partiel. L'objectif : remettre les parcelles en état, les cultiver, parfois replanter. "Il reste 70 coopérateurs à la cave. La pyramide des âges n'est pas favorable et on perdait des surfaces de vignoble. En dix ans, on est passé de 1 000 à 800 hectares." La cave avait des marchés, des besoins en volumes et un souhait de ne pas répercuter le coût de la vinification sur les adhérents devenus moins nombreux. "On essaye de reprendre des terres pour que cela soit géographiquement cohérent ; que le domaine ne soit pas trop morcelé. La SCIC devient une vitrine de la cave."

La SCIC rassemble autour d'un projet commun
Nouvelle forme juridique créée en 2002, la SCIC fonctionne selon un principe démocratique. Chaque associé détient une voix lors des



Les CHIFFRES clés

- ▶ Création de la SCIC Mas Olivier Vignoble participatif : 2016
- ▶ Nombre actuel de contributeurs : 528 associés
- ▶ Capital actuel : 917 000 €
- ▶ Montant de la participation : 1 000 €
- ▶ Avantage fiscal : 25 % de la mise est déduite des impôts
- ▶ Remise : 15 % sur les achats à la cave
- ▶ Dotation : 12 bouteilles de la cuvée du domaine 'La Jasse d'Aimé', en blanc, rouge ou une caisse de rouge "supérieur"
- ▶ Surface exploitée par la SCIC : 47 hectares de vignes sur l'appellation Faugères + 12 ha en cours d'acquisition
- ▶ Exploitation certifiée HVE 3 Voie A
- ▶ Création de la coopérative du Mas Olivier : 1959
- ▶ Cépages rouges : mourvèdre, grenache, cinsault, carignan, syrah
- ▶ Cépages blancs : roussanne, marsanne, grenache blanc, vermentino
- ▶ Situation : Faugères et Laurens (Nord de Béziers - 34)

assemblées générales et ce, quel que soit le montant apporté dans le capital. Dans les SCIC, différents associés peuvent être réunis : salariés, clients, fournisseurs et aussi collectivités, associations ou entreprises privées. Cela reste cependant des sociétés avec des statuts commerciaux classiques : SA, SARL ou SAS. "Les SCIC se multiplient en France depuis 2002, souvent plutôt à la suite de la reprise d'une entreprise par ses salariés", explique Pierre Auriat, directeur de l'Union régionale des Scop et SCIC Occitanie (Urscop). "Elles sont environ 1 000 aujourd'hui et 35 % d'entre elles ont une collectivité dans leur capital." "Mas Olivier vignoble participatif a été l'une des premières SCIC créées dans le monde viticole. On en compte une quinzaine aujourd'hui en France." À l'époque, la coopérative cherchait un moyen de conserver les terres des viticulteurs qui partaient à la retraite. C'est un conseiller juridique qui les a amenés vers l'Urscop. "Il s'est avéré que la SCIC correspondait à leurs besoins. Cette structure permet de mobiliser plusieurs parties prenantes. Au-delà de l'aspect financier, il y a dans leur projet un aspect profondément humain."

Avoir un pied dans la vigne, sans être vigneron

"Les particuliers sont nos associés majoritaires. La plupart sont de la région Occitanie, mais certains viennent de beaucoup plus loin. Et puis, il y a des clusters qui se créent : à Grenoble ou à Lille par exemple. Des mécanismes de parrainage se mettent en place !", précise Magali Palomarès. "Les implications dans la vie du vignoble est prioritaire." Partager la passion de la vigne, faire connaître les métiers, les étapes de la fabrication du vin font partie du jeu. "On suit le tracteur, on passe à la cave, on goûte le moult." Les adhérents sont invités tout au long de l'année : vendange, dégustation, mais aussi pour des étapes plus techniques comme la taille et l'assemblage. Les matinées sont organisées autour d'un aspect ludique et convivial, toujours terminées par un banquet en garrigue. "Nous avons créé une cuvée spécifique 'La Jasse d'Aimé' et les adhérents ont choisi l'étiquette.

Ils sont impliqués et cela leur donne un sentiment d'appartenance au terroir. Quand ils servent le vin à leurs amis, ils ont l'impression de présenter leur vin."

Investir pour défendre un patrimoine

"Chaque nouvelle manifestation engendre des nouvelles prises de participation." Le ticket d'entrée est de 1 000 €. Le projet a rencontré une forte recrudescence des prises de participation pendant le Covid. Le grand public cherchait à se raccrocher à la terre, à investir dans quelque chose qui avait du sens pour eux. La défiscalisation a joué aussi en leur faveur en 2020, passant de 18 à 25 % sur la somme investie. La SCIC a alors levé 100 000 € en cinq jours ! Chaque particulier adhérent reçoit une dotation annuelle en nature de 12 bouteilles de son choix, (un équivalent de rentabilité de 4,5 à 7 %) à retirer entre juin et décembre. Beaucoup se déplacent. Les adhérents ont tous les âges. André Brault, retraité, possède déjà dix parts au nom de ses neveux et nièces. Le partage son temps entre Saint-Malo et Toulon et a le "béguin" pour les crus de Faugères. "C'est ma manière de défendre l'écologie, de transmettre un morceau de patrimoine." La plus jeune adhérente n'est autre que la fille de la présidente. Laurianne Crozier, 18 ans, a acheté sa part cet été. Toute jeune étudiante, elle a fait sa rentrée en biotechnologie à Paris, pas peu fière d'expliquer à ses camarades qu'elle repartait pour le week-end, vendanger "sa vigne". "Les gens de mon âge achètent des ordinateurs ou des téléphones high-tech, moi j'investis dans le vignoble. C'est une manière de mettre un pied dans la terre." Au-delà des vigneronnes, des salariés, des professionnels et des très nombreux particuliers, la SCIC du Mas Olivier compte parmi ses adhérents les communes de Faugères et de Laurens sur lesquelles sont situées les parcelles des membres de la cave. "C'est un geste fort", souligne Magali Palomarès. "C'est un projet commun territorial. Plus que de conserver le paysage et limiter le développement des friches, ce projet commun permet de maintenir l'emploi sur nos terres." ■

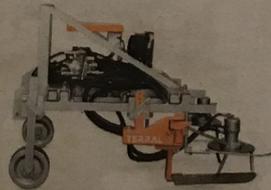
Valérie Hanweiler

TERRAL

FABRIQUE EN FRANCE

FABRICANT DEPUIS 1993

INTERCEP avec cadre réversible, frontal et arrière, avec lames bineuses et outils rotatifs. Débit hydraulique nécessaire, bineuses et outils rotatifs 30 l/mn



INTERCEP avec cadre avant, relevage, écartement et pendularité hydraulique. Cadre adaptable dans toute largeur de vigne



- Diverses possibilités d'équipements
- ▶ Disques émotteurs
 - ▶ Tondeuses d = 400
 - ▶ Disques lisses ou crénelés
 - ▶ Décavaillonneuses
 - ▶ Roues hydrauliques
 - ▶ Épampreuses

6 PAE Domaine des Trois Fontaines - 34230 Le Pouget
Tél. +33(0)4 67 96 70 11
www.terral.fr - accueil@terral.fr